



**GRENOBLEALPES
MÉTROPOLE**



Dossier de Presse – Jeudi 11 juillet 2019

**LA MÉTROPOLE CANDIDATE
À LA DEUXIÈME PHASE DE
L'EXPÉRIMENTATION
« TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR
LONGUE DURÉE »**

CONTACT

Alexandra Couturier

04 56 58 53 33 / 06 09 60 16 38

alexandra.couturier@lametro.fr



**TERRITOIRES
ZÉRO CHÔMEUR
DE LONGUE
DURÉE**



PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE) : UN DISPOSITIF MÉTROPOLITAIN AU SERVICE DE L'EMPLOI

Dans le cadre de sa compétence emploi et insertion, Grenoble-Alpes Métropole développe et soutient des actions en faveur de l'accès à l'emploi et à la formation des personnes durablement privées de travail. Elle dispose de Maisons de l'emploi pour accompagner en proximité les personnes au chômage.

Grenoble-Alpes Métropole porte notamment la mise en œuvre d'un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) en faveur des publics les plus éloignés de l'emploi. Ce PLIE permet le développement d'un réseau de partenaires de l'insertion et de l'emploi, d'organismes de formations et d'entreprises, travaillant ensemble pour **faciliter la rencontre entre l'offre et la demande d'emploi sur le territoire**. La Métropole structure, coordonne et co-anime ce réseau aux côtés de grands groupes tels que Schneider Electric (100 chances 100 emplois) ou EDF (groupe ressources et industrie). Elle organise des sessions de jobs dating ainsi que des forums emplois, et assure un suivi post recrutement.

En tout, ce sont près de **80 actions**, portées principalement par des acteurs associatifs, qui sont soutenues chaque année par la Métropole dans le cadre des appels à projets du Contrat de ville et du Fonds de cohésion sociale territoriale.

Par le biais du PLIE, la Métropole introduit également des clauses d'insertion dans les marchés publics des principaux donneurs d'ordre du territoire (SMTC, communes, bailleurs sociaux, université, CEA, etc...). En effet, le code des marchés publics offre la possibilité d'utiliser la commande publique pour favoriser les parcours d'insertion de personnes éloignées de l'emploi en intégrant, dans les appels d'offre, une clause d'insertion.

Enfin, la Métropole soutient les structures d'insertion par l'activité économique afin d'en favoriser l'accès aux personnes accompagnées dans le cadre du PLIE.

Ces actions sont cofinancées par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion 2014-2020 ». À ce titre, la Métropole assure la gestion du FSE pour son territoire.

Pour renforcer encore son action en faveur de l'emploi, notamment dans les territoires Politique de la Ville, Grenoble-Alpes Métropole souhaite expérimenter la démarche « Territoire Zéro Chômeur Longue Durée » et prépare ainsi sa candidature à la deuxième phase de l'expérimentation nationale.





EXPÉRIMENTATION TZCLD : CRÉER DES EMPLOIS ET RÉPONDRE AUX BESOINS DU TERRITOIRE

Expérimentation Territoire Zéro Chômeur Longue Durée : de quoi s'agit-il ?

La proposition de loi « d'expérimentation territoriale visant à faire disparaître le chômage de longue durée » a été adoptée par le Sénat le 18 février 2016. Elle a été initiée par l'association ATD Quart Monde.

Il s'agit, à l'échelle du territoire (commune, communauté de communes, quartier), de proposer à toutes les personnes privées durablement d'emploi et qui le souhaitent, un emploi en contrat à durée indéterminée (CDI) au SMIC, à temps choisi et adapté à leurs compétences. Ces emplois sont financés en partie par la réaffectation des coûts et le montant des prestations sociales qui sont versées lors d'une période de chômage de longue durée. Il s'agit donc du transfert d'un budget existant sans coût supplémentaire. L'autre partie du financement est constituée du chiffre d'affaires réalisé par les services rendus ou la vente de produits.

Dans sa mise en œuvre, l'expérimentation se structure autour d'une **entreprise conventionnée à but d'emploi (EBE)** qui a pour objectif premier la création d'emplois à hauteur des besoins du territoire. Sa démarche est complémentaire à celle des entreprises « classiques » : à partir des compétences et souhaits de toutes les personnes concernées, l'entreprise recherche, parmi l'ensemble des travaux utiles répondant aux besoins des divers acteurs du territoire (habitants, entreprises, institutions...), ceux qui correspondent aux savoir-faire de celles-ci.

Un comité local pour l'emploi (CLE), réunissant tous les acteurs concernés, permet de piloter l'expérimentation. Un fonds de financement de l'expérimentation, organisme privé, est habilité par la loi à recevoir les coûts du chômage de longue durée pour financer les emplois nouveaux à proportion des besoins identifiés sur le territoire.

Actifs au sein de la société, les bénéficiaires de l'expérimentation sont mieux considérés par leurs futurs employeurs et par leur environnement qu'en étant « très éloignés de l'emploi », et le territoire y gagne en dynamisme économique et « mieux-être » social.

Source : notamment ATD Quart Monde

Etre prêt pour lancer la candidature de la Métropole grenobloise

La première étape du projet national a consisté, à travers le vote d'une loi d'expérimentation en 2016, à mettre en œuvre le projet dans quelques territoires volontaires. L'objectif de cette première phase de 5 à 7 ans était de démontrer la faisabilité économique et pratique du projet et de travailler les modalités de mise en œuvre. A l'issue de celle-ci, un nouveau cadre légal doit être établi permettant, dans une deuxième phase d'extension de la loi d'expérimentation, à toute collectivité qui le souhaite de s'engager pour la suppression du chômage de longue durée sur son territoire.

Au regard des **résultats encourageants** des dix premiers « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » (600 CDI créés depuis la première loi par les 10 territoires d'expérimentation) engagés dans la démarche depuis plusieurs années, une nouvelle loi permettant à de nouveaux territoires de s'inscrire dans ce projet pourrait voir le jour en 2020. Elle a été promise par le **Président Macron** dans le cadre des **annonces du plan pauvreté, pour passer ainsi de 10 à 50 zones concernées**. **L'association Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, en charge de la promotion de l'expérimentation, recense d'ores et déjà 110 territoires intéressés dont 56 en cours de préparation d'une candidature.**



Selon les critères de recevabilité énoncés par la première loi de 2016, **les territoires éligibles à l'expérimentation ne doivent pas dépasser 10 000 habitants**. Sous réserve de nouveaux critères qui pourraient être proposés dans le cadre d'une nouvelle loi, **la Métropole souhaite proposer une candidature**, et afin d'être prête à répondre, **a décidé de démarrer le travail de préparation de la candidature**.

En parallèle, la Métropole s'est d'ores et déjà engagée, notamment par **son adhésion à l'association nationale Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée**, dans un travail de lobbying visant à permettre à davantage de territoires de bénéficier de l'expérimentation. Le 18 juin dernier, l'association a organisé à Paris une mobilisation large en faveur d'une seconde loi, à laquelle étaient présents des élus métropolitains. Le collectif citoyen Territoire zéro chômeur de longue durée s'est également mobilisé localement. **Par ailleurs, le Président Ferrari a interpellé le Président de la République par l'envoi d'un courrier**.

Au total, 5 communes ont manifesté leur intérêt pour cette démarche : Echirolles, Grenoble, Pont-de-Claix, Saint-Martin-d'Hères et Vizille. La commission technique, composée de Pôle Emploi, de la DIRECCTE, du Département de l'Isère, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de Grenoble-Alpes Métropole, a considéré que le projet proposé par la commune d'**Echirolles** donnait à la candidature métropolitaine le plus de chance d'être retenue au niveau national dans la mesure où il remplissait le plus de critères : **pertinence et cohérence de l'échelle territoriale, importance des enjeux en termes de lutte contre le chômage, capacité du territoire candidat à générer un potentiel d'activités pour la future entreprise à but d'emplois, capacité à mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire**.

En lien étroit avec le collectif citoyen et associatif initié par ATD Quart Monde sur le territoire métropolitain ainsi qu'avec la commune d'Echirolles, la Métropole travaille donc d'ores et déjà à la structuration du réseau de partenaires (entreprises, associations, organismes, chômeurs de longue durée, etc.) et à la création des outils de mise en œuvre : Comité Local pour l'Emploi (CLE), Entreprise à but d'Emploi (EBE), etc.

Les prochaines étapes seront un séminaire de travail des acteurs du territoire échirollois en septembre, puis un grand Forum de lancement en octobre au ciné-théâtre de la Ponatière, avec la diffusion en avant-première du film "Nouvelle cordée" de la réalisatrice Marie-Monique Robin (sortie en salle le 20 novembre).

UNE MISE EN ŒUVRE MULTI-PARTENARIALE

Pour réussir, **l'expérimentation nécessite la mobilisation de tous les acteurs politiques, associatifs et économiques du territoire ainsi que des personnes privées d'emploi volontaires pour l'expérimentation**. Grâce à la mobilisation d'un large collectif de citoyens et d'associations, fédérées autour du projet par la section locale d'ATD Quart Monde, la candidature métropolitaine peut d'ores et déjà compter sur le soutien de nombreux partenaires institutionnels (services de l'Etat, Pôle Emploi, Département, Région, etc.), associatifs (ATD, Solidarités nouvelles contre le chômage, Secours catholique, Habitat et Humanisme, Territoire insertion 38, etc.) et sur l'appui de mécènes (mécénat de compétences de Schneider).



ECHIROLLES OUEST : UN PREMIER TERRITOIRE D'EXPÉRIMENTATION POUR PORTER LA CANDIDATURE MÉTROPOLITAINE

A l'occasion du Conseil Métropolitain du 5 juillet 2019, la Métropole a réaffirmé son souhait de proposer une candidature d'ambition métropolitaine avec une logique de programmation par phase permettant à terme à différents territoires de la Métropole, de bénéficier de l'expérimentation. La Métropole a validé le choix d'« Echirolles Ouest » comme premier territoire candidat.

Ce quartier compte 9 400 habitants. Il est délimité au nord par la rocade, au sud par Pont-de-Claix, à l'est par la voie ferrée, à l'ouest par le Drac. Cette zone est un bassin de vie cohérent, comprenant des secteurs d'habitat, des commerces de proximité et une zone d'activité économique.

Une étude produite en février 2019 par l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise (l'AURG) sur la situation socio-économique des habitants de la Métropole mentionne la Luire-Viscose comme un quartier prioritaire étant « dans une situation particulièrement défavorable », avec notamment, **337 demandeurs d'emploi de longue durée**. **L'enjeu de lutte contre le chômage est donc tout particulièrement fort sur ce territoire.**

Par ailleurs, le fait que le territoire comporte également une diversité d'activités économiques ouvre tout un champ d'activités à développer pour la future entreprise à but d'emploi (EBE). On compte ainsi 696 établissements à la Luire-Viscose ; les plus importants pourvoyeurs d'emplois étant évidemment les entreprises installées à Comboire. La zone accueille en effet de nombreuses grandes enseignes, du secteur du commerce et de l'automobile, mais également des activités productives et de services importantes.

Au sein même du quartier de la Luire-Viscose, au-delà de la présence en proximité d'un certain nombre de partenaires de l'emploi (Pôle Emploi, PLIE, Mission locale, Régie de quartier Propulse, etc.), il existe également une vie de quartier riche à partir de laquelle la dynamique participative du projet pourra se développer : Maison des habitants de la Ponatière, le Petit Viscose porté par l'association des habitants de la Viscose, le marché de la Ponatière et différentes associations de quartier.



UNE EXPÉRIMENTATION D'AMBITION MÉTROPOLITAINE

Si la démarche « Territoire Zéro Chômeur Longue Durée » s'applique sur un territoire défini et limité (< 10 000 habitants), Grenoble-Alpes Métropole souhaite que la dynamique de ce projet, aussi bien dans la préparation de la candidature que dans la potentielle mise en œuvre de la deuxième phase de l'expérimentation, **puisse bénéficier à l'ensemble du territoire métropolitain**, notamment les zones ayant « candidaté » localement, au premier plan desquelles Vizille et Grenoble.